

LA MAJORATION DU TARIF-VOYAGEURS DES COMPAGNIES  
AÉRIENNES ET DU SERVICE DE BANLIEUE DU CP—DEMANDE  
D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Une question supplémentaire. Le vendredi 18 avril, le ministre a déclaré qu'il demanderait à Air Canada et à CP Air de remettre à l'étude leurs projets de majorer les tarifs aériens intérieurs de 8 à 15 p. 100, et même jusqu'à 61 p. 100, à compter du 19 mai, et qu'il demanderait également à CP Rail, qui a proposé une hausse de 26 p. 100 du tarif de banlieue à Montréal, de réexaminer sa position. Pour être certain que ces divers services de transport tiendront compte des paroles du ministre, le ministre suppléant pourrait-il lui demander de consulter les autres membres du cabinet afin de durcir sa position et celle du gouvernement et de montrer ainsi qu'ils sont prêts à combattre l'inflation et à retarder ces augmentations quand elles ne cadrent pas avec l'attitude du gouvernement à l'égard de l'inflation?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre suppléant des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait sûr que les instances auxquelles le ministre faisait allusion la semaine dernière ont été communiquées aux sociétés aériennes. Le député a également parlé du tarif de banlieue, mais il sait sans doute qu'une demande de hausse des tarifs aériens est différente d'une demande de hausse des tarifs ferroviaires, de sorte que l'approche n'est pas la même dans l'un et l'autre cas. Au nom du ministre des Transports et aussi en mon nom, je peux dire que nous insisterons le plus possible auprès des sociétés de transport pour qu'elles se conforment, comme d'autres aussi, nous l'espérons, aux objectifs du gouvernement en ce qui concerne l'inflation et la hausse des prix.

\* \* \*

QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** J'ai une question à poser au premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur, concernant deux de ses collègues, le député de Saskatoon-Humboldt et le député de Langelier, qui se promènent quelque part dans l'Ouest à l'heure actuelle. Le premier ministre suppléant peut-il indiquer lequel de ces deux messieurs parlera au nom du gouvernement en matière de transports?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Je regrette monsieur l'Orateur, mais je ne vois pas l'objet de la question du député. Peut-être pourrait-il être un peu plus précis.

**M. Baldwin:** Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je veux parler du ministre de la Justice et du ministre des Transports. Quand ces deux messieurs font des déclarations contradictoires, lequel parle au nom du gouvernement en matière de transports?

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je suis certain que je pourrais mieux répondre à cette question si j'avais des preuves de contradiction.

**M. Baldwin:** Lequel répond des transports?

Questions orales

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS DU QUÉBEC—LES MESURES  
VISANT À ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN GRAINS DE  
PROVENDE

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Étant donné la grève des débardeurs et plus récemment encore la grève des vérificateurs qui paralysent le mouvement des grains dans les ports du Québec, et étant donné aussi que cela a pour effet de causer des torts irréparables aux éleveurs du Québec et que les manutentionnaires de grains ne sont pas en grève, puis-je demander au premier ministre suppléant si des mesures immédiates seront prises en vue de faciliter l'accès aux ports aux manutentionnaires de grains, afin que ceux-ci puissent procéder au chargement des camions qui approvisionnent les meuneries, et par elles les producteurs agricoles, car la question est excessivement grave, et je voudrais, au nom des producteurs agricoles du Québec, demander au premier ministre suppléant l'assurance que cette question est très sérieusement considérée par le Cabinet?

[Traduction]

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je puis peut-être répondre à la question du député. Nous nous rendons compte de l'extrême gravité du problème et le gouvernement a l'intention de prendre des mesures le plus tôt possible pour régler le conflit.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Comme le ministre du Travail le sait sans doute, des injonctions ont été émises afin de permettre l'accès aux éleveurs, et ces injonctions n'ont pas été respectées. Le ministre du Travail peut-il dire si des discussions ont eu lieu entre son ministère et son homologue provincial, à qui appartient la juridiction quant au respect des injonctions, afin que celles-ci soient respectées?

[Traduction]

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, ceux qui ont obtenu les injonctions sont en train d'examiner les recours légaux à employer contre ceux qui leur désobéissent. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé, mais je sais que des mesures de ce genre ont été envisagées et le sont encore.

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Étant donné que la raison d'être d'un gouvernement est de mettre de l'ordre là où il y a désordre, puis-je demander au ministre du Travail si cette importante question du problème causé par les grèves dans les ports du Québec a été étudiée par le Cabinet, s'il considère que ce problème est d'intérêt national, et si une solution immédiate sera proposée afin de le solutionner?

[Traduction]

**M. Munro (Hamilton-Est):** Si nous obtenons l'autorisation requise, monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de présenter aujourd'hui une mesure qui, nous l'espérons, réglera le conflit. A mon avis, cela indique l'importance que le gouvernement accorde à ce problème.